

## REFERENTIEL DE CERTIFICATION

# Accompagnement de proximité

Annexe III de l'arrêté du .././...



## SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les conditions de délivrance de la certification relatives aux compétences de l'activité d'accompagnement de proximité.  
Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être acquises en situation de formation et attestées au travers de la délivrance de l'attestation de formation correspondante.

### **Activité d'accompagnement de proximité :**

Cadre de la certification	page 4
Modèle de diplôme	page 7
Remerciements – participants à l'élaboration du document	page 9

VB1

# Cadre de la certification de l'activité d'**accompagnement de proximité**

Les activités décrites ci-après ne se substituent pas au cadre statutaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités ou un ensemble d'activités confiées à une fonction (ou métier).

Le présent référentiel de certification définit les modalités d'évaluation de la formation à ***l'accompagnement de proximité***.

Cette formation est dite ***formative***. L'évaluation détaillée ci-dessous induit la production d'un bilan personnel par stagiaire permettant de disposer d'un plan d'action individuel afin de poursuivre le développement des compétences lors des activités d'accompagnement de proximité.

## INTRODUCTION

L'évaluation des compétences est la résultante du déploiement d'une approche centrée sur l'individu dans les parcours de formation des personnels concourant aux missions de sécurité civile.

L'approche par les compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes (compétences), les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

**L'auto-évaluation accompagnée** offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources,
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargit le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. Il n'est plus simplement acteur de sa formation, il est également :

- évaluateur de ses capacités
- développeur de sa confiance
- diagnostiqueur de sa pratique
- auteur de son autonomisation

L'apprenant sera donc accompagné par un formateur dans son parcours de formation durant toute la formation. Pour cela, le formateur doit nécessairement être formé à l'approche par les compétences. En effet, la relation pédagogique horizontale de l'approche par les compétences doit être intégrée et mise en œuvre par chacun des acteurs de la formation.

L'accompagnement d'un apprenant dans son développement nécessite de la part des formateurs une représentation diamétralement opposée à la représentation issue du modèle transmissif.

**La réussite repose sur les compétences relationnelles et techniques de l'encadrement de proximité, des formateurs-accompagnateurs et des concepteurs d'une part, et sur la confiance des apprenants dans ce nouveau dispositif d'autre part.**

## **Objectifs de l'évaluation**

L'évaluation permet de mesurer ou d'apprécier, à l'aide de critères adaptés, l'atteinte par l'apprenant, d'un niveau de compétences pour assurer une mission donnée.

- A. L'objet de l'auto-évaluation des activités d'accompagnement de proximité doit permettre d'évaluer les performances liées aux activités et compétences associées du tableau suivant :

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>COMPÉTENCES ASSOCIEES</b>
<b>1. Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Animer une manœuvre de la garde adaptée aux participants, aux besoins et au contexte ;</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Observer et analyser les activités en situation pour apprécier le niveau de mise en œuvre des compétences ;</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Animer une auto-évaluation pour une personne ou un groupe de personnes pour permettre une prise de conscience des compétences ;</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseiller la personne dans son organisation et dans ses pratiques ;</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablir des échanges avec les autres encadrants de proximité, la hiérarchie et, le cas échéant, avec les autres acteurs de la formation.</li></ul>
<b>2. Accompagner la personne dans la structure</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à l'intégration de la personne dans l'unité opérationnelle et fonctionnelle ;</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aider et accompagner la personne dans sa progression et son engagement ;</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préparer le départ en formation : contribuer à nourrir les attentes vers la formation.</li></ul>

Les performances attendues sont précisées dans les référentiels de formation.

## **Modalités d'évaluation**

Chaque formation fait l'objet d'évaluations formatives et d'autoévaluations accompagnées (l'apprenant réalise sa propre évaluation accompagné du formateur) tout au long de la formation. Les objectifs de ces mesures doivent permettre :

- à l'apprenant de mesurer sa progression et d'acquérir les capacités correspondant à la mission à réaliser,
- à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution de l'apprenant et d'adapter la formation, le cas échéant.

L'organisation et le contenu des évaluations sont définis dans un référentiel interne de certification qui doit être annexé au règlement de formation de chaque organisme de formation.

Le référentiel interne de certification détermine pour chaque phase d'évaluation, les modalités, le nombre et la qualité d'évaluateur(s) nécessaires au bon déroulement de cette mesure.

Les modalités et les critères d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portés à la connaissance de l'apprenant, afin de l'associer au processus de mesure. Elles doivent induire une traçabilité permettant à l'apprenant, aux équipes pédagogiques, aux évaluateurs et jury de disposer des éléments factuels sur les jugements portés. Lorsque l'apprenant n'a pas encore acquis les capacités, les éléments de jugement doivent spécifier les axes de progression pour

envisager l'acquisition. Les jugements doivent être portés tant sur les habiletés, les attitudes que les connaissances précisés dans le référentiel de formation.

Le jugement sur l'acquisition des capacités doit être considéré soit :

- « ACQUIS »,
- « EN COURS D'ACQUISITION »,
- « NON ACQUIS »

La validation d'une formation nécessite que l'apprenant ait acquis l'ensemble des compétences précisées dans le référentiel de compétences.

### **Agrément de formation**

Les organismes de formation pour délivrer l'attestation de formation doivent disposer de l'agrément relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires.

### **Modalités de certification**

La formation d'accompagnateur de proximité est formative. Une attestation de fin de formation est délivrée avec un bilan des compétences acquises et celles restant éventuellement à développer post-formation.

### **Diplômes**

Le stagiaire ayant suivi la formation d'accompagnement de proximité se voit délivrer, par le directeur de l'établissement organisateur de la formation, une attestation de formation, mention « accompagnement de proximité ».

Le modèle de l'attestation de formation « accompagnement de proximité » est joint au présent référentiel. Il peut-être ajouté le logo de l'organisme de formation.

## **MODELE DE DIPLOME**

# **Accompagnement de proximité**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

## Attestation de fin de formation

**Le**

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de l'accompagnement de proximité

Vu la formation suivie du ..... au ..... par M. .... né(e) le .....  
l'organisme de formation atteste de l'acquisition de compétences définies dans le référentiel de compétences  
**d'accompagnement de proximité.**

Délivre à M. .... le présent diplôme.

Fait à ....., le .....

**Le**

**Nom de l'organisme de formation - Accompagnement de proximité - Année - N°XY** (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



L'élaboration de ce référentiel par la DGSCGC est issue d'un travail collaboratif.

**A ce titre, le Ministère de l'intérieur remercie particulièrement**

- Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pilote du groupe de travail
- Par ordre alphabétiques, les entités qui ont participé : BMPM – BSPP – ECASC – ENSOSP – FORMISC/UIISC
- Nominativement, les membres du groupe de travail et du comité de pilotage :

- Groupe de travail :

<b>BERNARD</b>	François	ENSOSP
<b>BERTRAND</b>	Mathieu	SDIS 49
<b>BLANC</b>	Jean-Pierre	EcASC
<b>COTTIN</b>	Rémi	FORMISC
<b>DONATI</b>	Alain	BMPM
<b>DUJARDIN</b>	Hugues	FORMISC
<b>DUBOIS</b>	Franck-Emmanuel	EcASC
<b>DUPOUX</b>	Jean-Pascal	EMIZ Est
<b>GATEAU</b>	François	BSPP
<b>GIRARDIERE</b>	Laurent	SDIS 77
<b>GOTTARD</b>	Sylvie	CNFPT DR RAL
<b>JOSEPH</b>	Xavier	SDIS 13
<b>LAPORTE</b>	Pierre	ENSOSP
<b>LE PAPE</b>	Philippe	BSPP
<b>MATEO</b>	Liliane	CNFPT Pôle SPRM
<b>MOUZET</b>	Nathalie	CNFPT DR Centre
<b>PATOT</b>	Christine	SDIS 18
<b>RITTER</b>	Jean-Marie	BMPM
<b>ROSSOW</b>	Benoit	ENSOSP
<b>RYCKEWAERT</b>	Fabrice	SDIS 44
<b>SEGUIN</b>	Philippe	SDIS 41
<b>VIDAL</b>	Claude	FNSPF
<b>ZUKOWSKI</b>	Thierry	EMIZ Ouest

- Comité de pilotage :

<b>BEDOJNI</b>	Jean-Marc	EcASC
<b>BLANC</b>	Jean-Pierre	EcASC
<b>GESRET</b>	Samuel	DGSCGC - BFTE
<b>LEBORGNE</b>	Angélique	DGSCGC - BFTE
<b>LAPORTE</b>	Pierre	ENSOSP
<b>MATEO</b>	Liliane	CNFPT Pôle SPRM
<b>NOISETTE</b>	Jean-Yves	ANDSIS
<b>PRADON</b>	François	ENSOSP
<b>PORTENARD</b>	Dominique	CNFPT Pôle SPRM
<b>VIDAL</b>	Claude	FNSPF
<b>WEISS</b>	William	DGSCGC - BFTE